

**A.MULTISAT**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 230, Route de Sommières**  
**30250 SOUVIGNARGUES**  
**500827563 RCS Nîmes**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 1er septembre 2023**

L'an 2023,

Le 1er septembre,

A 14 heures,

Les associés de la société A.MULTISAT, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 10 parts de 500 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Madame Annie TOUGNE, épouse ALLEGRET, titulaire de 5 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Patrick VRACAS, titulaire de 5 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par ALLEGRET Annie, gérante.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Constatation de la démission de M.VRACAS Patrick de ses fonctions de cogérant ,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de VRACAS Patrick de ses fonctions de cogérant notifiée le 1er septembre 2023 à chacun des associés et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

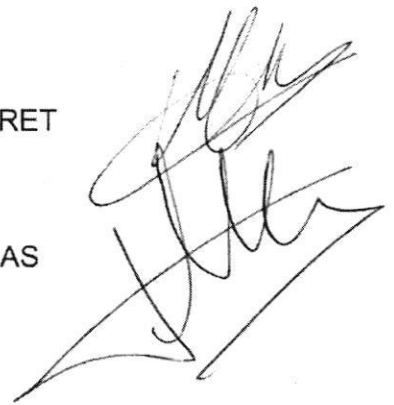
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et le président de séance.

Annie ALLEGRET  
Gérante

Patrick VRACAS  
Gérant

The block contains two handwritten signatures. The top signature is for Annie ALLEGRET, and the bottom signature is for Patrick VRACAS. Both signatures are in black ink and are stylized, cursive-like signatures.